

Lutry franchit le cap des dix mille habitants

Le Président du Conseil communal et la Municipalité ont accueilli, le 13 novembre, **Madame Soledad Maria Flynn et Monsieur Francisco Aguirre De Ferrari**.

Originaires tous les deux d'Argentine et habitant précédemment à Mexico, ils apprécient la tranquillité de Lutry et de Lavaux après la vie dans une ville trépidante. Ils ont été reçus officiellement par la Municipalité lors d'une réception organisée en leur honneur.

Avec l'arrivée de ce jeune couple, Lutry atteint le nombre clé de 10'000 habitants et devient ainsi pleinement une Ville.

Ville, Village, Bourg...? Peu importe si ce n'est la capacité des autorités à maîtriser la gestion

communale, à être respectueuses des attentes de la population et à soutenir toutes les démarches utiles à la cohésion sociale. Même si les prérogatives cantonales ou fédérales restreignent chaque jour un peu plus les compétences communales, la Municipalité continuera d'agir avec détermination afin de préserver le patrimoine lutrien et le transmettre aux générations futures.

Lutry n'a pas vendu son âme, elle reste et restera une importante cité viticole rattachée avec fierté à Lavaux, tout en profitant de son nouveau statut pour maîtriser son avenir avec ambition et engagement.

La Municipalité



Bibliothèque de Lutry

Lecture d'hiver

Une fois n'est pas coutume, voici quelques nouveautés «administratives» pour commencer:

Tout d'abord, à vos claviers: l'adresse e-mail de la Bibliothèque a changé. Désormais, vous pouvez nous écrire à bibliotheque@lutry.ch. N'oubliez pas de mettre à jour votre carnet d'adresse virtuel, pour que nous puissions rester en contact.

Ensuite, bonne nouvelle pour les enfants: l'abonnement «enfant» est désormais gratuit jusqu'à 16 ans! Nous vous saurions gré d'inscrire désormais chaque adulte empruntant des documents, l'abonnement annuel pour eux étant maintenant à 10 francs.

Enfin, nos lecteurs ont désormais la possibilité de recevoir les 2 premiers rappels par e-mail. Le 3e rappel, s'il y a lieu, sera toujours envoyé par courrier postal. Si vous désirez profiter de ce service, n'hésitez pas à nous en faire part lors de votre passage à la Bibliothèque ou en nous écrivant un mail à l'adresse ci-dessus.

N'oubliez pas, vous avez également la possibilité d'emprunter des livres numériques (ebooks) gratuitement, grâce à la plateforme e-bibliomedia.

Pour ce faire, il vous suffit de vous inscrire, directement au bureau du prêt à la Bibliothèque ou par mail. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site internet.

Le 10 mars 2018 aura lieu, pour la sixième année, le **«Samedi des bibliothèques vaudoises»**, sur le thème «Ça va bouger!». A cette occasion, nous proposerons aux familles une balade interactive, afin de découvrir Lutry sous un autre angle, animée par Floriane Nikles, auteur des guides «Je trotte dans ma ville» et «J'explore ma ville». Plus d'informations vous seront transmises le moment venu. Guettez notre page internet sur le site de la Commune de Lutry!

La Bibliothèque sera fermée du 25 décembre au 8 janvier 2018. Toute l'équipe de la Bibliothèque tient à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année. Nous nous réjouissons de vous retrouver dès le 8 janvier!

L'un de nos coups de cœur:

Summer, de Monica Sabolo

Summer est jeune fille qui, lors d'un pique-nique avec ses amies et son frère il y a 25 ans, disparaît mystérieusement, sans laisser de trace, sans

explication. Est-elle morte? A-t-elle fui? Elle semble s'être évaporée dans la nature. Le récit oscille entre le présent, où l'on suit les errances de son frère Benjamin, marqué douloureusement par l'absence de sa sœur, et le passé, qui déroule son chapelet de secrets de famille et de révélations.

Il ne s'agit pas d'un livre qui tient en haleine, au suspense insoutenable. Au contraire, l'introspection y tient une grande place. On suit le fil des pensées du narrateur (Benjamin), pour mieux comprendre l'impact de son passé sur sa vie d'adulte. Le sujet est grave, mais l'écriture est légère et délicate comme une bulle d'air. L'ensemble est un mélange très équilibré d'exploration intérieure et de rebondissements distillés subtilement pour relancer le récit au moment où l'on redoute de s'ennuyer ou de tourner en rond dans la tête du personnage. Benjamin va devoir faire face à un passé bien loin de l'image idéalisée qu'il en a gardé, enfouissant le pire au plus profond de sa mémoire, incapable d'accepter une réalité qui va finir par lui éclater au visage. Mais admettre l'horreur va lui permettre d'enfin se trouver et d'avancer.



Demain, une place pour chacun

Afin d'améliorer le confort de la population et d'éviter le stationnement des pendulaires dans le Bourg, la Municipalité a pris la décision d'unifier le régime de stationnement. Comme nous l'avions signalé dans la dernière parution de l'Echommunal, le régime de stationnement, le temps et les tarifs de stationnement sont progressivement unifiés dans tout le périmètre du bourg. Cela permettra de réduire le trafic de «recherche de places» et facilitera l'utilisation des automobilistes, qui connaîtront le temps de stationnement autorisé.

30 minutes de stationnement gratuit sont offertes aux automobilistes sur l'ensemble de la zone, afin de permettre aux Lutriens de se rendre dans les commerces du Bourg en toute quiétude.

Les modifications tarifaires pour le stationnement payant pour l'ensemble du Bourg sont les suivantes:

0 - 30': gratuit	31' - 2 h: CHF 1.-/heure
2 h - 4 h: CHF 1.50.-/heure	Dès 4 h: CHF 3.-/heure

Les zones bleues (1h) seront remplacées par des places courte durée «30 minutes»:

- A la rue du Rivage (3 places)
- A la place Marsens (6 places)
- A la place du Temple (9 places)

Les zones courte durée «30 minutes» déjà existantes sont conservées et leurs conditions unifiées. Les abonnements inter-parkings restent valables dans toutes les zones actuelles (voir le plan pour les détails).

30 PREMIÈRES MINUTES DE STATIONNEMENT GRATUITES!	
MOINS DE NUISANCES DANS LE BOURG!	
DES PLACES DE STATIONNEMENT DISPONIBLES POUR LES HABITANTS	
UNE CIRCULATION PIÉTONNE PLUS AGRÉABLE DANS LE BOURG!	
DES VISITES FACILITÉES CHEZ LES COMMERÇANTS!	
UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DU RÉGIME DE STATIONNEMENT!	

Toute acquisition ou arrivée d'un chien dans l'année, ainsi que les chiens séjournant plus de trois mois dans la commune, doivent être annoncés dans les 15 jours, ceci conformément à la Loi sur la police des chiens du 31 octobre 2006 (art. 9), au Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC) du 6 juillet 2005 ainsi qu'au Règlement de Police de la Commune de Lutry (art. 64).

Les propriétaires de chien(s) doivent se présenter à la Police Lavaux, route de Lavaux 216, 1095 Lutry, durant les heures de bureau (du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), munis du carnet de vaccination de leur animal, afin de compléter le formulaire ad hoc. Celui-ci peut également être téléchargé sur le site internet www.apol.ch.

Enregistrement des chiens et de leurs détenteurs dans la base de données AMICUS

Les nouveaux détenteurs de chiens (qui n'ont jamais eu de chien) doivent s'enregistrer dans la base de données AMICUS. Pour ce faire, deux possibilités s'offrent à eux:

1. Le vétérinaire adresse une demande d'identification pour le détenteur et enregistre par la suite les données d'identification du chien relatives à la puce;
2. Le détenteur adresse lui-même un courrier à «AMICUS, Stauffacherstrasse Brücke 130 A, 3014 Bern» ou un courriel à «info@amicus.ch», accompagné d'une copie de sa pièce d'identité et de ses coordonnées complètes. Les données d'utilisateur (ID personnel) ainsi que le mot de passe lui seront envoyés par courrier postal, afin qu'il puisse se connecter à AMICUS sur www.amicus.ch.

Les détenteurs de chiens (qui ont déjà eu un chien) enregistrent eux-mêmes leur nouveau chien sur le site internet www.amicus.ch. **Pour tous renseignements supplémentaires, ils peuvent s'adresser à la Help desk 0848 777 100 ou info@amicus.ch.**

Devoirs du détenteur pour la base de données AMICUS

Inscrire le chien, annoncer les changements d'adresse et les données personnelles dans la banque de données nationale des chiens AMICUS sont du devoir du détenteur.

Chiens dangereux

Dans le canton de Vaud, les cours pour chiens potentiellement dangereux (CPD), Rottweiler, American Staffordshire Terrier (Amstaff), American Pit Bull Terrier ainsi que les chiens dont l'un des géniteurs fait partie d'une de ces races restent en vigueur. Pour ces trois races, le «formulaire d'annonce pour chiens potentiellement dangereux» doit être complété et retourné au Service de la consommation et des affaires vétérinaires, chemin des Boveresses 155, 1066 Epalinges, tél. 021 316 38 70, accompagné des annexes à fournir (original de l'extrait du casier judiciaire, attestation de l'assurance responsabilité civile, pedigree du chien, contrat écrit de l'achat/vente, attestation des cours d'éducation canine suivis et copie du carnet de vaccination).

Décès – Donation – Déménagement

Toute modification sera annoncée dans les meilleurs délais, par écrit, à la Police Lavaux. L'impôt étant semestriel, si la modification intervient avant le 30 juin, le propriétaire ne paiera que la moitié de l'impôt. A partir du 1er juillet, l'entier de cet impôt est dû.



Ouverture

PATINOIRE

1^{er} décembre 2017 au 4 mars 2018

ENTRÉE GRATUITE
Buvette avec petite restauration et fondue

SD
Société de Développement LUTRY
Renseignements: www.sdlutry.ch

Zone	Lieu	Interparking	Régime
A	Combe, Possession, Quai Vaudoire, Route de Vevey, Grand-Pont Ouest, Quai Doret, Quai Doret Ouest	oui	payant 7/7 07:00-22:00 - 30' gratuites
B	Grand-Pont Est, Riettes, Tanneurs, Rivage, Marsens, Temple	non	30' gratuites - 7/7 07:00-22:00
C	Rue du Lac, Terreaux-Est	oui	30' gratuites - 7/7 07:00-22:00

1^{er} décembre 2017 au 4 mars 2018

PATINOIRE

Nouveaux horaires de la patinoire et de la buvette (y compris vacances)

Lundi au jeudi 08 h 00 - 20 h 00
Vendredi et samedi 08 h 00 - 22 h 00
Dimanche et jours fériés 08 h 00 - 20 h 00

Activités à la buvette organisées par la SDL

Matches aux cartes:
Jeudi 28 décembre 2017 et les vendredis 19 janvier et 9 février 2018
CHF 10.00

Initiation au curling:
Jeudi 25 janvier 2018 remplacé le 1er février 2018 en cas de mauvais temps
CHF 20.00 avec raclette

Soirée spéciale repas musical: le samedi 2 décembre
Pour toutes ces animations votre inscription sur notre site est obligatoire: www.sdlutry.ch/patinoire. Les réservations se doivent toujours 2 jours avant la date de l'animation.

Spécial enfants ! Réservation pour anniversaire
toutes informations au 021 791 47 65

SD
Société de Développement LUTRY
Inscription: www.sdlutry.ch/patinoire